



LA LETTRE D'INFORMATION DU CODEV DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

Mars 2024

Dans cette nouvelle lettre d'information, nous vous présentons la nouvelle saisine de l'Eurométropole faite au CODEV sur la préservation de la ressource en eau et l'état d'avancement de nos travaux qui aboutiront à la publication d'un rapport en juin prochain.

Si c'est enrichissant de réfléchir et de faire des propositions sur les questions qui nous sont soumises, c'est encore plus gratifiant quand nos contributions sont réellement prises en compte. Aussi, nous vous invitons à prendre connaissance des retours que nous avons eus sur les préconisations que nous avons faites à l'occasion de nos précédents travaux.

Bonne lecture...

Nouvelle saisine sur la ressource en eau

Le cycle de l'eau est invisible.

Nous trouvons normal d'avoir toujours de l'eau potable lorsque nous ouvrons le robinet.

Et comme nous vivons sur la plus vaste nappe phréatique d'Europe, nous nous pensons à l'abri.

C'est finalement compréhensible parce que jusqu'à présent, nous n'avons pas vraiment été sensibilisés à la préservation de cette ressource vitale.

Pourtant, les périodes de sécheresse au cours de l'été avec des coupures d'eau sur certains territoires commencent à nous faire prendre conscience que la source pourrait un jour, se tarir.

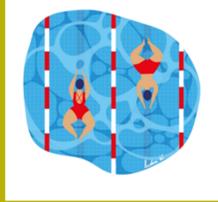
La multiplication des incidents de pollution de l'eau potable ou de la nappe nous alerte aussi.

C'est le thème de la nouvelle saisine de l'Eurométropole de Strasbourg qui nous invite à répondre à ces deux questions :

1. **Comment accompagner le territoire dans la prise de conscience des enjeux liés à l'eau ?**
2. **Comment favoriser la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire pour préserver la ressource eau ?**

Saisine

Notre méthode de travail



Pour répondre à cette saisine, trois de nos commissions se sont mobilisées : la nouvelle commission Eau créée pour l'occasion et les deux commissions Aménagement et Economie.

Elles ont mesuré le niveau de prise de conscience des enjeux liés à la ressource Eau en général pour envisager quelles actions seraient susceptibles d'entraîner un salutaire changement de pratiques.

Nos travaux se sont organisés autour de 3 questions majeures :

- **Quelle est l'importance de la ressource en eau pour satisfaire nos différents besoins ?**
- **Quels sont les risques identifiés qui ne nous permettraient pas de couvrir nos besoins vitaux en eau et de maintenir nos activités économiques ?**
- **Comment garantir la préservation quantitative et qualitative de la ressource et la satisfaction de nos besoins à moyen et long terme ?**

Notre champ d'investigation concerne tous les acteurs du territoire.

Les usagers individuels (habitant-es), les acteurs publics, les industriels, les artisans, les agriculteurs, les urbanistes, les bailleurs sociaux, ...

Nous avons tous un impact sur la ressource eau, positif ou négatif, et nous pouvons donc tous agir pour sa préservation.

Pour la **commission Eau**, trois angles d'investigation et de réflexion pour faire des préconisations :

- **Les usages individuels et la consommation d'eau**
Est-ce que chaque consommateur d'eau a pleinement conscience de sa réelle consommation lorsque 85% des habitants de l'Eurométropole résident dans de l'habitat collectif ?
Comment réussir à récupérer l'eau pluviale pour une réutilisation domestique sécurisée ?
Faut-il faire évoluer la tarification de l'eau pour un usage plus économe et plus vertueux ?

- **Les usages individuels et les pollutions de la ressource**
Comment mieux identifier les pollutions de l'eau ?
Comment faire évoluer les pratiques pour utiliser des produits cosmétiques ou ménagers moins polluants ?

- **Les enjeux pour liés à l'assainissement et à la distribution pour la collectivité**
Comment mieux recycler les eaux usées pour mieux les réutiliser ?

Les travaux de cette commission visent à décoder nos pratiques individuelles de consommation de l'eau pour mieux agir pour sa préservation. Elle s'est aussi intéressée aux évolutions au sein des services de l'EMS (propreté, espaces verts, sports...) pour contribuer à cette préservation.



La **commission Aménagement – Cadre de Vie** s'est quant à elle penchée sur les moyens de sensibiliser et mobiliser les acteurs de l'urbanisme, de l'aménagement et de la construction d'une part, et de l'agriculture d'autre part.

Elle s'est interrogée avec les premiers sur la réponse à apporter à ces trois questions pour préserver la ressource eau en quantité mais aussi en qualité :

- **Quels aménagements urbains ?**
- **Quelles techniques de construction ?**
- **Quels aménagements des logements ?**

Sur le volet quantitatif : plusieurs axes de réflexion sur l'infiltration des eaux pluviales, leur récupération pour une réutilisation, ainsi que sur la récupération des eaux grises.

Sur le volet qualitatif : la question de la pollution de l'eau par divers polluants, notamment utilisés dans les matériaux de construction.

Avec les seconds, elle s'est questionnée sur 2 questions :

- **Quelles pratiques agricoles plus vertueuses en matière de préservation de l'eau ?**
- **Quelles difficultés pour y arriver ?**

Les réponses à travers de multiples rencontres avec ces divers acteurs.

La **commission Economie** s'est quant à elle concentrée sur les acteurs de l'industrie, de l'artisanat et du commerce comme consommateurs et contributeurs à la qualité de la ressource.

Elle s'est également penchée sur l'impact de l'eau pour les acteurs du Port du Rhin.

Dans ce paysage dense qui se caractérise par de multiples acteurs, une gouvernance partagée, de nombreuses normes et réglementations (européennes, françaises, locales, de bassin), il a fallu cheminer pour bien comprendre les rôles et compétences de chacune.

Un axe de réflexion a porté sur la consommation nette en eau, c'est-à-dire les prélèvements moins les rejets car cela permet de modifier le regard porté sur une industrie.



Nous ont-ils entendus et surtout, nous ont-ils écoutés ?

Lorsque nous réfléchissons sur un sujet, quel qu'il soit, la première question que nous nous posons est de savoir si l'Eurométropole de Strasbourg, destinataire de nos préconisations, prendra réellement en compte nos travaux.

Au cours des dernières semaines, nous avons été informés des suites qui ont été données à quatre des travaux que nous avons menés. Le bilan à mi-parcours du **plan climat de l'EMS** démontre en effet que nos travaux influent dans nombres d'actions de l'Eurométropole en faveur de la transition.

C'est un réel motif de satisfaction pour les citoyens que nous sommes et pour tous ceux qui ont participé à nos diverses consultations et à nos ateliers.

La **démocratie participative** est donc bien vivante sur le territoire eurométropolitain !

La Commission **Services publics du quotidien** avait fait un gros travail de recherche et d'investigation pour apporter, en octobre 2022, la contribution du CODEV au programme **Zéro déchet - Zéro gaspi** initié par l'EMS.

Nous avons rencontré de nombreux partenaires et entreprises pour comprendre leurs actions en matière de gestion ou recyclage des déchets et mesurer l'engagement de l'EMS dans ce domaine.

Mais alors, pourquoi l'engagement des citoyens dans la gestion des déchets n'est-il pas au rendez-vous ?

À travers une enquête, nous avons donc cherché à identifier les freins responsables des difficultés à modifier nos comportements de citoyens.

Puis, nous avons fait des **propositions** à l'EMS pour faire évoluer nos mentalités et notre regard face au déchet.

Fabienne BAAS, vice-présidente en charge de la collecte et de la valorisation des déchets, vient de nous adresser un courrier circonstancié avec les réponses qui ont été apportées à nos recommandations qui relèvent des compétences de la collectivité.

Objectif zéro déchets !



Foncier : faire plus avec moins...



Nous avons été invités par **Danielle Dambach**, Présidente déléguée de l'EMS en charge de la planification urbaine à faire un point sur la « fabrique » du PLU et sur les modalités d'intégration des travaux du CODEV sur la sobriété foncière dans cette démarche.

Nous avons effectivement remis en juin 2022, un **rapport** en réponse à la saisine de la présidente sur la manière de concilier sobriété foncière, résilience face au changement climatique et besoin de logements sur le territoire métropolitain.

Les services de l'EMS en charge du Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire (PLUi*) nous ont présenté la méthodologie qui sera mise en œuvre par la collectivité pour définir son **projet de territoire** dans un contexte de « crises » où les enjeux climatiques et les besoins croissants de logements ne sont pas des moindres.

Le CODEV pourrait continuer à être associé aux phases futures de cette réflexion notamment sur la mise en place de nouvelles modalités de concertation, sur le test et l'approfondissement de certaines orientations stratégiques et enfin sur les moyens de rendre accessibles et compréhensibles le PLUi aux citoyens.

Le CODEV, acteur majeur de la démocratie participative dans la définition de ce projet de territoire.

Lorsque nous réfléchissons sur un sujet, quel qu'il soit, la première question que nous nous posons est de savoir si l'EMS, destinataire de nos préconisations, prendra réellement en compte nos travaux.

La question s'est naturellement posée lorsque nous avons remis nos préconisations sur l'**énergie** en juin 2023.

Depuis, deux membres de notre Conseil participent régulièrement aux réunions du Comité territorial de la transition énergétique. C'était un signe que nous allions pouvoir continuer à porter la parole citoyenne dans l'élaboration du nouveau schéma directeur des énergies.

En Janvier, les services de l'Eurométropole nous ont présenté le scénario prochainement soumis aux élus. Nous avons également pris connaissance des suites données à nos 37 préconisations.

Au final, 53% ont été pleinement intégrées, 20% ont été partiellement intégrées et seulement 27% n'ont pas été prises en compte pour l'instant.

Un réel motif de satisfaction pour les citoyens que nous sommes et pour tous ceux qui ont participé à nos diverses consultations et ateliers.

Sobriété et efficacité énergétique



Le covoiturage



Le 11 mars, l'EMS a officiellement lancé sa **plate-forme de covoiturage** en présence de membres de la commission mobilités du CODEV qui avait remis un **rapport** sur le sujet en septembre 2023.

Pia IMBS, Présidente de l'EMS et Alain JUND, vice-président chargé des mobilités ont adressé leurs chaleureuses félicitations au CODEV. Ils ont relevé la pertinence d'un certain nombre de nos préconisations et leur reprise par le dispositif mis en place par l'EMS ; à savoir :

- L'importance de cibler au démarrage les déplacements domicile / travail, les plus à même pour réduire les GES, les bouchons, faciliter le stationnement et améliorer la qualité de l'air
- La nécessité d'opter pour une seule plate-forme alors qu'il en existe plusieurs sur le terrain : KAROS en l'occurrence.
- La nécessité d'un pilotage public par l'EMS du développement du covoiturage et les nécessaires liens à mettre en place avec les entreprises et les autres collectivités (CEA, Région, CMA, etc...)
- La mise en place d'une aide supplémentaire pérenne de l'EMS (de 1,5 € à 4 € par passager et par trajet) en plus de l'aide de l'Etat (150 €) et la participation des entreprises.
- La mise en place d'une démarche de suivi et d'évaluation puisqu'il a été décidé de se revoir dans un an pour faire le point.
- Enfin, la mise en place d'actions de promotion et de communication vis-à-vis du grand public à travers divers médias et flyers largement distribués.

L'application **AUTHOP** est plutôt simple d'utilisation.

Elle concerne tous les usagers qui ont un lieu de départ ou d'arrivée sur le territoire de l'Eurométropole.

Il suffit de remplir certains critères pour être éligible au soutien financier, les indications sont données à l'utilisateur lors de l'inscription du déplacement.

Le passager du véhicule peut connaître le profil du conducteur, ses appréciations, le cri'air du véhicule.

La plate-forme est un mode complémentaire aux modes de transport existants et permet de répondre à des besoins spécifiques, notamment sur des territoires mal desservis ou à des horaires de nuit.

La plate-forme fonctionne également pour les trajets transfrontaliers, cette fonction est transparente pour l'utilisateur.

C'est ainsi qu'après **VEL'HOP** pour les déplacements à bicyclette, **FLEX'HOP** pour les transports à la demande, **AUTHOP** pour le covoiturage est né ce Lundi de mars 2024.

On réfléchit sur les transports en commun



Les français passent en moyenne 50 min par jour dans les transports en commun.

Avec son tramway vert, moderne et écologique, Strasbourg fut l'une des premières villes de France à décider de son retour. Il s'est depuis largement imposé dans nos habitudes de déplacement.

Très développé, le réseau est particulièrement fréquenté :

10 rames, on compte 127,1 millions de voyages sur le réseau fort de 242 stations, et 246 bus.

Normal donc que le CODEV continue de s'y intéresser et de réfléchir au moyen de limiter l'usage de la voiture sur le territoire de l'EMS.

Après ses travaux sur les freins à l'usage du vélo en mai 2023 et le développement du covoiturage en septembre 2023, le CODEV poursuit sa réflexion sur le réseau de transport en commun strasbourgeois.

Notre réflexion porte sur les **moyens d'améliorer l'expérience voyageur, la performance et l'accessibilité des transports en commun**.

Nous avons commencé par diverses rencontres afin de recueillir toutes les informations possibles auprès des professionnels et des usagers pour pouvoir aiguiller au mieux les futures politiques / projets de transport public.

Les maîtres mot de nos travaux : environnement et intermodalité !

La publication de nos préconisations est prévue fin d'année.

Rétrospective 2023

La démocratie participative en actions en 2023.

Retour sur 12 mois de réflexions et de travaux pour porter et faire entendre la parole citoyenne auprès des élus de l'Eurométropole de Strasbourg.

Et on continue en 2024. À suivre...



Suivez-nous et inscrivez-vous à la lettre d'information

